

**DISCOURS DE L'HONORABLE PIERRE BLAIS
JUGE EN CHEF DE LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE
LORS DE LA CÉRÉMONIE DE PRÉSENTATION DE
L'HONORABLE ANDRÉ SCOTT
JUGE DE LA COUR FÉDÉRALE
OTTAWA, LE 19 NOVEMBRE 2010**

M. le juge en chef de la Cour fédérale, M. le juge en chef de la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada, M. le juge Rothstein de la Cour suprême du Canada, M. le juge en chef Robert de la Cour d'appel du Québec, mesdames et messieurs les juges de la Cour d'appel fédérale, les juges et protonotaires de la Cour fédérale, les juges de la Cour canadienne de l'impôt, notre ancien juge en chef Richard, M. le représentant du ministre de la Justice Guy Smith, M. le sous-ministre de la Justice Myles Kirvan, M. John Sims, ancien sous-ministre de la Justice, messieurs les représentants du Barreau du Québec et du Barreau canadien, representatives of the Law Society of Upper Canada and the Advocates' Society, membres de la famille de nos deux futurs juges, distingués invités.

Même si mon temps imparti est maintenant écoulé, je vais quand même ajouter quelques mots pour présenter à ses futurs collègues et à nous tous, André Scott qui sera assermenté dans quelques minutes.

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté de présenter à ses collègues et à vous tous, André Scott, qui sera assermenté dans quelques minutes comme juge de la Cour fédérale.

Après avoir obtenu son Baccalauréat ès Arts, de l'Université d'Ottawa et sa licence en droit, également de l'Université d'Ottawa, André a commencé sa pratique d'avocat à partir de 1976 à 1980, en pratique privée ici à Hull, comme on appelait la ville avant qu'elle s'appelle Gatineau, tout à côté, principalement en droit des assurances et responsabilité civile chez un bureau, bien connu, Taché et Pharand. Je le soupçonne d'avoir continué également à poursuivre ses études en même temps qu'il pratiquait, puisqu'en 1980, il obtenait une maîtrise en droit des affaires, à l'Université d'Ottawa, toujours.

Jeune avocat chez Taché et Pharand, correspondant pour le Procureur général du Québec devant la Cour suprême, André

se rend d'urgence à la Cour, emprunte une toge par mégarde de CR, le Juge Pigeon qui constate que le jeune avocat porte une toge de CR n'est pas dupe, mais cependant l'invite alors à traverser la barre. André remercie le Juge et lui répond bien innocemment que ce n'est pas nécessaire car il est bien là où il se trouve.

Par la suite, il est entré à Énergie atomique du Canada à titre de secrétaire corporatif et adjoint exécutif au président du conseil d'administration et ce, de 1980 à 1986. Il travaille auprès de M. Robert Després qui préside le conseil d'administration d'Énergie atomique du Canada.

M. Després est un administrateur bien connu et très influent qui a siégé à de nombreux conseils d'administration partout au Canada pendant plusieurs décennies. Lorsque M. Després a dit à André que le ministre de l'Énergie cherchait un conseiller spécial en matière d'énergie nucléaire pour faire partie de son équipe, André a compris la subtile allusion : il a pris ses affaires et s'est joint à l'équipe du bureau du ministre en qualité de conseiller.

Il deviendra par la suite chef de cabinet au ministère des Communications et de la Défense nationale, où il suivra le Ministre Marcel Masse. Au ministère des Communications, il travaille sur des législations importantes, pour en nommer quelques unes : la *Loi sur la Radiodiffusion*, la *Loi sur les Télécommunications*; les lois en matière de politique culturelle : la *Loi sur le statut de l'artiste*, la *Loi sur les Musées nationaux*, la *Loi sur les Archives*, la *Loi sur la Bibliothèque nationale*, etc.

Au ministère de la Défense nationale, il travaillera sur la politique de la Défense et du programme de dotation d'équipements modernes des Forces Armées.

En 1993, après un court passage au cabinet du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, il accepte l'offre du Premier ministre Bourassa de travailler à tisser des liens plus étroits entre l'administration québécoise et l'administration fédérale et occupe le poste de sous-ministre adjoint aux affaires intergouvernementales canadiennes. Première semaine de travail, il comparaît en Commission parlementaire pour défendre les crédits du ministère, le sous-ministre en titre étant absent pour trois mois. L'opposition

passé deux des six heures allouées sur le c.v. d'André. Bonne entrée en fonction...

Dans l'enthousiasme des premiers mois, il suggère de nouvelles initiatives au plan constitutionnel, on se retrouve dans le temps en 1993 et 1994, après Meech et Charlottetown, monsieur Bourassa, dans sa sagesse proverbiale, de lui rappeler : « monsieur Scott, j'ai rarement l'habitude d'arroser mon jardin quand il pleut »...

Il travaille avec le premier ministre Johnson, négocie les premiers accords intergouvernementaux Québec-Ontario et Québec-Nouveau-Brunswick sur la mobilité de la main d'œuvre dans le secteur de la construction ainsi que sur les marchés publics. Ces accords serviront pour le gouvernement du Québec de base de négociation pour l'accord canadien sur le commerce intérieur.

Il faut souligner que, même si André a quitté le fédéral pour aller travailler au provincial, il a toujours gardé des liens étroits avec l'administration publique fédérale.

En 1995, il est devenu vice-président aux affaires juridiques et régisseur de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, un tribunal administratif économique très important au Québec, et ce, de 1995 à 1999. Cette régie procède à l'arbitrage de litiges de décisions d'ordre quasi-judiciaire et particulièrement d'arbitrage de conventions de mises en marché de produits agroalimentaires. Il a procédé à la mise à jour de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles et de la pêche* et à différentes adoptions d'amendements législatifs.

Il préside des audiences publiques houleuses où l'on retrouve jusqu'à 400 personnes dans l'auditoire, apprentissage du monde syndical agricole et du cadre réglementaire de la gestion de l'offre.

Au tournant du siècle, en 1999, André a fait le saut dans le secteur privé. Il est devenu vice-président et secrétaire de Polycor inc., une moyenne entreprise dont le siège social est situé au Québec et qui exporte en Asie de la pierre de taille. L'effectif de l'entreprise est passé de 200 à 550 employés au Québec et ailleurs au Canada et aux États-Unis, mais – certainement parce qu'elle connaissait trop de succès – elle a été vendue à des « intérêts étrangers ». André, en qualité de

gestionnaire, était notamment chargé des politiques de fusion et acquisition.

Plus récemment, soit en février 2008, il est devenu président du Tribunal canadien du commerce extérieur, organisme très important dans l'arbitrage du plus grand marché qui existe au monde, soit le marché de 2 milliards par jour entre la frontière américaine et la frontière canadienne. Le Tribunal canadien du commerce extérieur dont les décisions sont révisables par la Cour d'appel fédérale, en passant, s'occupe de mener des enquêtes quant à savoir si les produits importés pourraient être sous-évalués ou subventionnés ou pourraient causer sur le marché canadien un impact négatif. Le Tribunal entend également les appels interjetés à l'égard des décisions rendues par l'Agence des services frontaliers du Canada aux termes de la *Loi sur les douanes* et la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* et du ministre du Revenu national aux termes de la *Loi sur la taxe d'accise*. Le Tribunal fait enquête et donne son avis sur des questions économiques dont le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances saisit le Tribunal. Le président, en plus de siéger sur des panels décisionnels est le chef de la direction du Tribunal et dirige les travaux du Tribunal et assigne des dossiers aux membres.

Parallèlement à sa carrière d’avocat, André a trouvé le temps de partager ses connaissances :

Pendant de nombreuses années, André a agi à titre de professeur et de formateur. De 1978 à 1992, soit pendant 14 ans, il a enseigné à l’École de formation professionnelle du Barreau en droit commercial et en droit civil et il a été professeur à temps partiel à la Faculté de droit de l’Université d’Ottawa de 1979 à 1988, soit pendant près de 10 ans, en droit des assurances en procédure civile et en droit commercial.

Plus récemment, il a agi à titre de formateur dans le programme fédéral des membres des tribunaux administratifs, soit de 1996 à 1998.

Il apparaît donc que André a eu une carrière impressionnante de près de 35 ans, laquelle expérience est d’une grande variété, que ce soit à titre d’avocat en pratique privée dans un bureau d’avocats, ici même dans la région de la capitale nationale, que ce soit au service du gouvernement fédéral, soit au service d’une agence importante du gouvernement canadien ou de 3 ministères différents, en plus d’une expérience importante au

ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec, en plus de siéger sur 2 tribunaux administratifs, l'un à l'échelle provinciale et l'un à l'échelle nationale.

Il a aussi trouvé le temps d'enseigner, à la fois à l'École du Barreau du Québec et à l'Université d'Ottawa, pendant de nombreuses années.

Il m'apparaît qu'il a une excellente préparation pour faire face aux défis qui l'attendent à la Cour fédérale.

André est marié au docteur Angèle Turcotte, rhumatologue, en passant Dr Turcotte, j'ai un petit problème, je vais vous voir tantôt. Ça peut attendre à demain aussi là, mais vous savez quand on a la chance d'avoir un rhumatologue dans son environnement, on ne laisse pas passer sa chance.

André a aussi 2 enfants, François-Dominique et Jean-Pascal qui sont ici aujourd'hui.

André c'est un honneur et un privilège de te présenter à tes collègues, à ce moment important de ta carrière.

Je n'ai aucun doute que tu sauras relever le défi.

Bienvenue et bonne chance.